



Paris, le 12 mars 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le Conseil d'Etat annule le décret sur l'étiquetage de l'origine du lait : un retour en arrière inacceptable !**

*Précurseur dans le domaine de l'étiquetage de l'origine, la France mène une expérimentation de l'étiquetage de l'origine du lait, du lait incorporé dans les produits laitiers et des viandes utilisées comme ingrédients dans des produits transformés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dans une décision rendue hier, le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la demande de Lactalis de mettre à bas cette expérimentation et d'interdire la mention obligatoire de l'origine du lait sur les produits laitiers vendus en France.*

La Fédération Nationale des Producteurs de lait, Jeunes Agriculteurs et la FNSEA regrettent profondément cette décision et dénoncent l'attitude irresponsable d'un acteur économique qui va à l'encontre de la reconnaissance du travail des éleveurs laitiers français. En donnant raison à Lactalis, le Conseil d'Etat empêche les consommateurs de connaître la provenance de leur alimentation, et de choisir librement les produits qu'ils consomment.

Cette décision est à contre-courant de l'Histoire puisqu'un certain nombre d'autres Etats membres ont entre-temps rejoint la France dans sa démarche. **Qu'un tel texte fondateur ait pu être remis en cause alors même qu'il est créateur de valeur pour la Ferme France et permet d'informer le consommateur sur l'origine et la traçabilité de ce qu'il consomme est un très mauvais signal.** Cette décision mine en effet les efforts de longue date, engagés par les agriculteurs français pour répondre aux attentes des citoyens, qui doivent permettre à la profession agricole de se rémunérer dignement. Alors que l'Assemblée nationale examine en ce moment-même le projet de loi visant à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, nous rappelons qu'un revenu digne et une alimentation plus locale sont des conditions sine qua non de la transition agroécologique et de la lutte contre le changement climatique.

Face à cette décision, nous demandons à l'Etat une réaction forte :

- Tout mettre en œuvre pour remettre en place cette nécessaire obligation d'étiquetage,
- Maintenir les dispositions du décret concernant les viandes en tant qu'ingrédients
- Afficher un cap à la hauteur de l'enjeu pour les travaux du Conseil National de la Consommation sur l'étiquetage de l'origine des denrées transformées avec un dispositif simple et apportant toute la transparence nécessaire. En effet, l'autre enjeu en ligne de mire est bien sûr la stratégie Farm to fork, dont la FNSEA et JA attendent une reprise au niveau européen de nos demandes !

Plus que jamais la transparence est une nécessité du producteur au consommateur !

Contacts presse :

FNSEA : Christine CLAUDON – 07 60 47 44 52 – christine.claudon@reseaufnsea.fr

JA – Thomas DEBRIX - 06 68 66 15 83 - tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr

FNPL – Jean Manuel VIGNAU - 07 68 03 86 37 - communication@fnpl.fr